

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Discours Preliminaire.

urn:nbn:de:gbv:45:1-3025



DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

ON se fait communément une fausse idée de la manière dont la Monarchie Françoisé a été établie dans les Gaules, & de sa première constitution. Sur la foi de nos derniers Historiens, on se représente les Rois prédecesseurs de Clovis, & Clovis lui-même, comme des Barbares qui conquièrent à force ouverte les Gaules sur l'Empire Romain, dont ils faisoient gloire d'être les Destructeurs. On se dépeint les Francs qui marchent sous les enseignes de ces Princes, comme des hommes nouvellement sortis des bois & des marécages, comme des hommes qui dans les tems précédens n'avoient eu aucune relation avec les anciens habitans des Gaules, & conséquemment l'on s' imagine que ces prétendus Sauvages Européens les traitent avec toute la dureté qu'un Vainqueur féroce est capable d'exercer contre des Peuples subjugués qu'il n'a connus avant sa victoire, que pour avoir entendu dire qu'ils étoient les ennemis mor-

Tom. I.

a

tels



tels de la Nation. C'est dans cette supposition que quelques Ecrivains modernes ont fait de l'établissement de notre Monarchie, un Tableau à peu près semblable à celui que des Relations détaillées nous font de l'invasion de la Grece par les Turcs, ou de la conquête des Royaumes du nouveau Monde par les Castillans, & que ces Auteurs ont même prétendu que les Francs avoient réduit leurs nouveaux Sujets à une condition approchante de la servitude.

Il ne se passa néanmoins rien de semblable dans la Gaule, lorsqu'à la fin du cinquième siècle de l'Ere Chrétienne, & au commencement du sixième, ses Provinces passèrent l'une après l'autre sous la domination de nos Rois. Lorsque ce grand événement arriva, il y avoit déjà deux cens ans que les Francs, il n'importe de quelle contrée ils fussent originaires, étoient établis sur la rive droite du Rhin, dont le lit séparoit les Gaules d'avec la Germanie partagée alors entre plusieurs Peuples Barbares. La Nation des Francs étoit dans ces premiers tems-là divisée en différentes Tribus confédérées ensemble par une alliance étroite, mais dont nous savons mal les conditions. Ce qui nous est mieux connu, c'est que chacune d'elles avoit son Roi ou son Chef particulier, qui ne dépendoit d'aucun des autres Rois.

Les Romains faisoient ce qui leur étoit possible pour entretenir la paix avec cette belliqueuse Nation, & même pour avoir toujours avec elle des Traités d'Alliance qui la rendissent en quelque sorte dépendante de

de l'Empire. Plusieurs raisons engageoient les Romains à rechercher l'amitié des Francs. La situation du pays qu'occupoient ces derniers, leur donnoit de grandes facilités pour faire des incursions sur le territoire de l'Empire, au lieu que tandis qu'ils étoient ses alliés, ils lui tenoient lieu d'un corps d'Armée avancé & campé au-delà d'une frontière, afin de la couvrir mieux, puisqu'ils empêchoient les autres Barbares de venir se poster sur la rive droite du Rhin, & d'y épier le moment de tenter avec avantage le passage de ce fleuve la barrière des Gaules, qui le regardoient comme *le salut de leurs Provinces*. D'ailleurs, les Romains tiroient de notre Nation des Soldats braves, & qui devenoient en peu de tems de bons Officiers. Aussi non-seulement l'Empire lui faisoit de tems en tems des présens qui peuvent bien avoir été un subside réglé, mais il tenoit encore à sa solde des Corps de troupes composés de Francs, & dont les Officiers étoient avancés aux grades les plus éminens de la Milice Romaine. En un mot l'Empire traitoit les Francs comme s'ils eussent été ses Sujets naturels, Nous verrons même que dès le quatrième siècle, il donna des terres dans plusieurs Provinces des Gaules à differens esclaves de Francs, véritablement à condition qu'ils y vivoient comme Sujets de la Monarchie Romaine, qu'ils seroient soumis à ses Loix, & qu'ils obéiroient à ses Officiers civils & militaires.

Il arrivoit bien de tems en tems qu'une des Tribus des Francs, ou qu'un nouvel



essain échapé de plusieurs de ces Tribus ; exercât des actes d'hostilité contre les Romains, soit en faisant des courtes dans les Gaules, soit en y occupant tantôt sous un prétexte & tantôt sous un autre, quelque canton de pays. Mais le gros de la Nation ne prenoit point le parti des agreffeurs. Il les défavouoit, & l'on vit dans plus d'une occasion les Francs observateurs des Traités, porter les armes pour le service de l'Empire contre les Francs qui les avoient enfreints. Aussi toutes les tentatives que firent avant le cinquième siecle différentes Bandes de Francs attroupés, pour se cantonner dans les Gaules, en s'y rendant maîtres de quelque coin de pays où ils pussent vivre dans l'indépendance de l'Empire, furent-elles infructueuses. Ou ces audacieuses Colonies se virent forcées à repasser le Rhin, ou elles furent réduites à s'avouer sujettes de l'Empire, & à reconnoître l'autorité de ses Officiers.

Ainsi toutes les Tribus des Francs, c'est-à-dire tous les Francs indépendans, habitoient encore dans la Germanie en l'année quatre cens sept, quand les Vandales & les autres Peuples qui s'étoient joints avec eux, firent dans les Gaules la fameuse invasion qu'on a long temps appellée absolument *l'invasion des Barbares*. Les Francs se comporterent encore dans cette occasion en bons & fideles Alliés de l'Empire. Ils se firent tailler en pieces en disputant aux Vandales l'approche du Rhin. Le désordre que leur irruption mit dans la Gaule, s'accrut encore par le soulèvement de cinq de
ses

Les deux

PRELIMINAIRE. 5

ses Provinces les plus considérables, qui après avoir chassé les Officiers de l'Empereur, se confédérèrent entr'elles & s'érigèrent en République. Enfin quand Rome eut été prise par Alaric, la confusion devint extrême dans les Gaules, qui furent le théâtre de plusieurs guerres civiles entre le parti demeuré fidele à l'Empereur Honorius qui regnoit alors, & les nouveaux Empereurs que les Troupes proclamoient. Pour comble de malheur, les Visigots qui avoient pris Rome, évacuèrent l'Italie, & vinrent s'établir entre le Rhône & l'Océan. Dans ces conjonctures, différens essains des Peuples de la Germanie passerent le Rhin pour s'établir aussi dans les Gaules, qui sembloient être devenues la proie des Nations. Quelques Tribus des Francs furent de ce nombre, & vinrent se cantonner elles-mêmes dans le pays dont elles n'avoient pas pû empêcher l'invasion. Ce fut vers l'année quatre cens treize qu'arriva cet événement.

Aquitaines, la seconde, la troisième & la quatrième des Lyonnais. En 409.

Dès qu'Honorius put se reconnoître, il prit des mesures pour rétablir l'autorité de l'Empire dans les Gaules, en obligeant les revoltés à rentrer dans l'obéissance, & les Barbares à sortir du pays; mais ce Prince mourut avant qu'il eût executé son projet. Valentinien troisième son Successeur agit dans les mêmes vûes, & Aëtius qui commandoit pour lui dans les Gaules, obligea en cinq cens vingt-huit les Francs qui s'y étoient cantonnés, à repasser le Rhin, ou à reconnoître l'autorité de l'Empire. C'étoit, comme on le verra, la coûtume des Romains lorsqu'il leur convenoit de permettre

En 424.

6 DISCOURS

à quelqu'effain de Barbares qui avoit envahi une portion du territoire de Rome, de garder le pays où il s'étoit cantonné, de l'obliger du moins à y vivre, suivant les Loix de l'Empire & sous l'obéissance * de ses Officiers.

Mais les autres affaires qui survenoient de tems en tems à Valentinien, & les guerres civiles dont étoient suivis les démêlés que les Généraux Romains fiers de la foiblesse du Gouvernement avoient entr'eux, ouvrieroient sans cesse aux Barbares de nouvelles portes pour rentrer dans ce pays, ou pour y aggrandir le territoire dont ils s'étoient maintenus en possession.

Cependant l'Empereur regagnoit toujours du terrain, lorsqu'en quatre cens trente neuf, l'Armée qu'il avoit dans les Gaules fut défaite par les Visigots, & Carthage Ville capitale de la Province d'Afrique prise par les Vandales. La perte de cette Armée & la nécessité d'employer la plus grande partie des forces qui restoient encore à l'Empire d'Occident à garder les côtes de l'Italie, devenues un pays frontiere par la prise de Carthage, dénuerent les Gaules de troupes. Voilà la conjoncture dans laquelle les premiers fondemens de la Monarchie Françoisé furent jettés.

Vers.

* *Bastarnas Gentem Scythicam quæ Probo se subjecit, in Thracia sedibus concessis reliquit, qui Romanorum moribus & legibus constanter usi sunt. Zosim. Hist. Lib. Pr.*

Scythæ Valentem id temporis obsecrarunt, ut se per Thraciam reciperet sociorum & subditorum functuros officium & obsecratos in rebus omnibus quæ Princeps imperasset. Ibid. lib. 4. p. 234.

P R E' L I M I N A I R E. 7

Vers l'année quatre cens quarante-trois, Clodion qui régnoit sur celle des Tribus des Francs qui s'appelloit la Tribu des Saliens, & qui, soit par concession de l'Empereur, soit par force, avoit conservé un coin de pays sur la frontiere du District de la Cité de Tongres, se saisit de Cambray, & il se rendit maître en même tems de la contrée qui est entre cette dernière ville & la Somme. Ce fut aussi pour lors, suivant l'apparence, que les Francs connus dans nos Annales sous le nom de Ripuaires, s'emparerent d'une partie du pays, renfermé entre le Bas-Rhin & la Basse-Meuse.

Aëtius fit aussi-tôt la guerre aux Francs Saliens, mais il n'étoit pas encore venu à bout de les obliger à évacuer le pays occupé, lorsqu'on fut informé dans les Gaules qu'Attila Roi des Huns & le plus puissant des Rois Barbares, se dispoisoit à y faire incessamment une invasion, & que plusieurs Peuples s'étoient engagés à suivre ses enseignes, dans l'esperance de partager entr'eux cette grande & riche contrée. La crainte suspendit les guerres qui s'y faisoient. Les Romains qui commandoient dans les Provinces des Gaules qui obéissoient à l'Empereur, traiterent avec les Romains des Provinces confédérées, à qui l'on accorda une pacification, en vertu de laquelle ils devinrent les Alliés de l'Empire, de ses Sujets qu'ils étoient auparavant. Les uns & les autres s'unirent ensuite avec les Barbares établis déjà dans la Gaule, & il fut permis à plusieurs de leurs Colonies de tenir paisi-



blement les pays dont elles s'étoient mises en possession, & d'y vivre avec leurs femmes & leurs enfans, sous la Souveraineté de leurs Rois, & dans l'indépendance des Magistrats Romains. On exigea seulement de ces Barbares, qu'à l'avenir ils se contiendroient dans les bornes des quartiers qu'ils avoient pris par force, qu'ils se conduiroient en bons & fideles Alliés de l'Empire, & qu'ils le serviroient dans les occasions, comme troupes auxiliaires.

La Tribu des Saliens sur laquelle Merovée le Successeur de Clodion régnoit alors, celle des Ripuaires, & peut-être quelques autres Tribus, auront été du nombre des Peuplades de Barbares avec qui cette capitulation fut faite, & qui furent admises à demeurer sur le territoire de l'Empire, en qualité de ses *Hofles*. C'est le nom que se donnoient eux-mêmes les Barbares, dont ces sortes de Colonies étoient composées. Il est même probable que nos Francs furent ceux des Etrangers, à qui les Romains accorderent avec le moins de répugnance la concession dont nous venons de parler. L'une & l'autre Nation fraternisoient ensemble depuis deux siècles.

Merovée fut fidele à tous les engagements qu'il avoit pû prendre, & il servit avec distinction dans l'Armée Romaine, qui battit les Huns au milieu des Champs Catalauniques en quatre cens cinquante & un. Childéric fils & Successeur de Merovée rendit aussi des services signalés à l'Empire, dans les guerres qu'il eut à soutenir contre les Visigots qui vouloient s'emparer
de

PRELIMINAIRE. 9

de toutes les Gaules, & contre les Saxons qui sans cesse y faisoient des descentes. Il paroît même que ce Prince ait été l'un des Généraux des Romains. Les Rois Barbares ne croyoient point alors se dégrader en acceptant les grandes dignités militaires de l'Empire. Au contraire, ils tenoient à honneur d'en être revêtus & d'en exercer les fonctions; & l'Empereur de son côté, n'avoit point une trop grande répugnance à leur confier ces emplois, parce que comme nous le dirons, les dignités militaires ne donnoient plus depuis Constantin le Grand, aucune autorité dans les affaires de Justice, de Police & de Finance aux Officiers qui en étoient revêtus.

Childéric vivoit encore, lorsqu'en quatre cens soixante & seize Odoacer, l'un des Rois des Ostrogots s'empara de Rome, & qu'il détruisit pour toujours l'Empire d'Occident. Celles des Provinces des Gaules, qui jusques là, étoient demeurées sous l'obéissance du Prince, tombèrent alors dans une espece d'Anarchie. D'un côté, elles ne vouloient plus reconnoître le pouvoir de Rome, dont Odoacer étoit maître absolu; & d'un autre côté, l'Empereur des Romains d'Orient, dont elles s'avoient sujettes, étoit trop éloigné d'elle pour les gouverner. A la faveur des troubles dont cette Anarchie fut causée, il y eut des Officiers Romains qui se cantonnerent, & qui firent alors ce que firent dans la suite les Ducs, les Comtes & les autres Seigneurs, qui sous les derniers Princes de la seconde



Race de nos Rois, se rendirent véritables maîtres des pays, où ils ne commandoient qu'en vertu d'une commission du Souverain. On ne voit pas cependant que Childéric tout accredité qu'il fût, ait profité du renversement du Thrône d'Occident pour étendre ses quartiers, ou, si l'on veut, ses Etats. Quand il mourut en l'année quatre cens quatre-vingt-un, il ne laissa au Roi Clovis son fils & son Successeur qu'un très-petit Royaume, composé du Tournaisis & de quelques contrées adjacentes. Ce qui rendit le nouveau Roi des Saliens un Prince puissant, ce fut que peu de tems après être monté sur le Thrône, on le revêtit de la dignité de l'Empire que son pere avoit possédée.

Clovis aussi prudent qu'il étoit ambitieux & brave, sut si bien profiter des troubles & des desordres de la Gaule, qu'en trente ans de regne il se rendit maître des deux tiers de ce riche pays, sans se déclarer néanmoins ennemi de l'Empire. Il est vrai qu'il commença son aggrandissement par faire la conquête du Soissonnois, sur un Officier Romain qui s'en étoit rendu Seigneur. Mais l'expédition que Clovis fit en quatre cens quatre-vingt-six contre Afranius Syagrius, (c'est le nom de cet Officier,) ne passa point parmi les Francs ni parmi les Romains pour une guerre de Nation à Nation, ni même pour un acte d'hostilité contre l'Empire. Ceux des Francs qui n'étoient ni Sujets, ni amis particuliers de Clovis, & ceux des Romains des Gaules qui ne reconnoissoient pas le

pou-

PRELIMINAIRE. II

pouvoir de Syagrius, demeurèrent neutres durant cette guerre, qu'ils regarderent comme une querelle particuliere. Si quatre ans après Clovis se rendit entierement le maître du territoire que la ville de Tongres avoit pour lors, ce fut en obligeant les Barbares, qui depuis plusieurs années occupoient la plus grande partie à se soumettre à lui. Ce fut par voye de négociation que deux ans après, c'est-à-dire vers l'année: quatre cens quatre-vingt-douze, Clovis fit reconnoître son pouvoir dans la partie des Gaules, qui est entre la Somme & la Seine, & qui obéissoit encore à l'Empereur dans le tems où l'Empire d'Occident avoit été détruit.

En quatre cens quatre-vingt-seize, Clovis reçut le Baptême & la profession qu'il fit alors de la Religion Catholique, engagea les Armoriques, je veux dire les Provinces confédérées, à se soumettre à son autorité. Bientôt après ce qui restoit de troupes Romaines dans les Gaules, lui prêta encore serment de fidelité, & ces deux événemens étendirent jusques à la Loire le pouvoir du Roi des Saliens. Si Clovis en cinq cens sept conquit à force d'armes les Provinces situées entre ce fleuve & les Pyrénées, ce ne fut point sur l'Empire qu'il les conquit: Ce fut sur les Visigots qui s'en étoient emparés, il y avoit déjà près d'un siecle. Ce fut même à la priere des Romains de ces Provinces, que le Prince dont je parle, entreprit son expédition qui fut approuvée par l'Empereur, du moins après l'évenement. En effet, à peine étoit-elle



finie, qu'Anastase Empereur d'Orient, mais dont l'autorité étoit reconnue dans les Gaules, conféra au Roi Clovis la dignité de Consul, qui lui donnoit l'administration du pouvoir civil dans tous les Lieux où il auroit l'administration du pouvoir militaire. On fait que Constantin le Grand avoit rendu ces deux pouvoirs incompatibles, & que depuis son règne, les Empereurs ne confioient plus que l'un ou l'autre de ces pouvoirs à chacun des Officiers, qui dans les Provinces représentoient le Souverain. L'Officier qui exerçoit le pouvoir civil dans un département, n'y avoit aucune autorité sur les troupes, & réciproquement l'Officier qui commandoit les troupes dans ce même département, ne pouvoit pas y prendre connoissance des affaires de Police, de Finance. & de Justice. Mais le Consulat, la premiere des dignités que conféroient les Empereurs, réunissoit l'un & l'autre pouvoir, parce qu'elle donnoit droit à ceux qui en étoient revêtus, de commander dans tous les Lieux où le Prince n'étoit pas, avec la même autorité que le Prince l'auroit fait lui-même, & par conséquent le droit de s'y faire obéir, & par les Officiers civils & par les Officiers militaires. Aussi Clovis ne manqua-t-il point à prendre possession du Consulat avec les ceremonies ordinaires, & dès-lors on s'adressa au Roi des Saliens *comme au Consul, comme on s'adressoit auparavant à l'Empereur lui-même.*

Les graces dont la nouvelle dignité de Clovis le rendoit maître de disposer, lui donnerent le moyen d'achever ce qui lui
ref-

restoit à faire, pour régner paisiblement sur la partie des Gaules qu'il avoit déjà soumise & pour soumettre l'autre. C'étoit de se faire Roi de toutes les Tribus des Francs, dont chacune avoit eu jusques-là son Roi particulier qui étoit bien Allié, mais non pas Sujet du Roi des Saliens. Clovis vint à bout de se défaire de tous ces petits Souverains, & d'engager chacune des Tribus sur lesquelles ils regnoient à l'élire pour son Roi. Ce Prince mourut néanmoins avant que de s'être rendu le maître de la partie des Gaules qui lui restoit à soumettre. Il n'avoit encore que quarante-cinq ans.

Les quatre fils de Clovis après avoir partagé son Royaume par égales portions, tinrent pour s'aggrandir la même route, par laquelle leur pere avoit marché. Ce ne fut point sur l'Empire, ce fut sur les Bourguignons que nos Princes conquièrent la partie des Gaules renfermée entre la Durance, le Rhône, la Saone, le Rhin & les Alpes. Il y avoit près d'un siècle que les Bourguignons l'avoient occupée sur l'Empire. Lorsque ces Rois des Francs se mirent en possession de la contrée qui s'étendoit depuis les limites du Royaume des Bourguignons jusqu'à la Méditerranée, ce fut en vertu de la cession que leur en firent les Ostrogots qui tenoient ce pays-là depuis long-tems, & en vertu de l'abandonnement que ces mêmes Ostrogots leur firent encore de la prétention qu'ils avoient sur toutes les Gaules, fondée sur le Traité que leur Nation avoit fait vers l'année quatre cens soixante & quatorze avec Julius Népos Empereur

a 7

d'Oc-



d'Occident. Justinien Empereur d'Orient, dans le tems que cette cession fut faite aux Francs, la confirma lui-même par un Diplome authentique, & il transporta par cet acte à la Monarchie Françoisse tous les droits que la Monarchie Romaine pouvoit encore reclamer sur les Gaules.

Loin que ce qui nous est connu de l'état où de la condition des Romains des Gaules sous la domination de Clovis & sous celle de ses successeurs, nous les représente comme une Nation opprimée sous le joug d'un Conquéran; au contraire, tout cela nous les représente comme une Nation qui s'est soumise volontairement aux Princes qui regnent sur elle. En effet, nous voyons que sous nos Rois Mérovingiens, les anciens habitans des Gaules, ceux qu'on y appelloit alors les Romains, jouissoient en pleine propriété de tous leurs biens, qu'il leur étoit permis de vivre suivant le droit Romain, & qu'ils avoient part à toutes les dignités, même aux militaires.

Comment donc a-t-il pû se faire que la vérité soit disparue, & que l'erreur se soit emparée, pour ainsi dire, de nos Annales? Le voici. Nos Historiens modernes, dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde, & où l'on prend communément l'idée de la maniere dont la Monarchie Françoisse s'est établie, ont pris eux-mêmes l'idée qu'ils nous donnent de ce grand événement dans ceux de nos Annalistes, qui ont écrit sous les premiers Rois de la troisième Race, & ces Annalistes représentent l'établissement de notre Monarchie sous la

forme:



P R E L I M I N A I R E. 15

Forme d'une Conquête faite par une Nation sur une autre Nation. Comment est-il possible, repliquera-t-on, que ces Annalistes qui ont vécu dans un tems beaucoup plus voisin que le nôtre des commencemens de la Monarchie, se soient trompés au point de dépeindre sous la forme d'une Conquête faite à force ouverte, l'établissement d'un Royaume; dont les anciens & les nouveaux Sujets auroient jetté de concert les fondemens? Quelques réflexions sur l'état où les Lettres ont été sous les deux premières Races de nos Rois & sous les premiers Rois de la troisième Race, expliqueront comment une erreur si opposée à la vérité, a pu néanmoins s'établir.

Tant que l'Empire d'Occident subsista, les Lettres fleurirent dans les Gaules, l'une de ses Provinces les plus polies. On verra même, par ce que je dirai dans la suite de ce discours, au sujet des Monumens littéraires, dont on peut se servir pour rétablir le commencement de notre Histoire, qu'il nous reste encore aujourd'hui un grand nombre d'Ecrits composés dans les Gaules durant le cinquième siècle, quoique nous n'ayons pas tous ceux qui furent faits dans ce tems-là. Mais dès que l'Empire d'Occident eut été détruit par les Barbares à la fin du cinquième siècle, dès que les Nations Germaniques se furent rendues entièrement maîtresses des Gaules, les Lettres commencèrent à y être négligées. Voyons ce que dit à ce sujet Grégoire de Tours dans la Préface de son Histoire qu'il composa vers l'année cinq-

cens.



cens quatre-vingt-douze, & par conséquent environ cent ans après que les Gaules eurent passé sous la domination des Francs.

* „ En un tems où l'étude des Lettres humaines cesse d'être cultivée avec soin, „ ou pour dire la vérité, depuis qu'elle est „ entièrement abandonnée dans les Gaules „ maltraitées par les Barbares, comme il „ ne s'y trouve plus personne qui soit à „ la fois assés bon Grammairien & assés „ bon Logicien pour écrire, soit en Vers, „ soit en Prose les divers événemens qui „ nous arrivent, on entend souvent le monde se plaindre, en disant: Que notre siècle est malheureux! Les Sciences que nous avons négligées, se sont retirées hors de notre patrie. Il n'y a plus parmi nous de Citoyen capable de transmettre à la posterité l'Histoire de notre tems. Touché d'un discours si bien fondé, & de plusieurs autres de même nature qui se tiennent sans cesse, j'ai pris la résolution de mettre par écrit le moins mal qu'il me sera possible, l'Histoire des é-

» VE-

* Decedente atque imò pereunte ab urbibus Gallianis liberalium culturâ litterarum, cum nonnullæ res gererentur vel rectè vel improbè ac feritas Gentium desaviret, nec reperiri possèt peritus quisquam Dialectica in Arte Grammaticus, qui hæc aut stylo profaico aut metrico depingeret versu, ingemiscbant sæpius plerique dicentes: Væ diebus nostris! quia perit studium litterarum à nobis, nec reperitur in populo qui gesta præsentia possit promulgare in paginis. Ista & enim & his similia jugiter intuens dici, pro commemoratione præteritorum ut notitiam attingerent venientium, & si inculto affatu, nequivi tamen obtegere, &c. *Præf. Hister. Greg. Inv.*

venemens arrivés de nos jours, afin d'en faire passer la mémoire à la postérité.

Les dévastations dont étoient suivies les guerres civiles que les Successeurs de Clovis se firent dès le siècle où vivoit Grégoire de Tours & dans le siècle suivant, acheverent de faire tomber les habitans des Gaules dans l'ignorance la plus crasse. En effet, au lieu que nous avons un assez grand nombre d'ouvrages composés dans les Gaules durant le sixième siècle, il ne nous en reste presque point, lesquels y aient été faits durant le siècle suivant. D'ailleurs, la grossièreté dont sont ces derniers, sert encore plus que leur petit nombre, à montrer que la Barbarie avoit déjà chassé de cette contrée la politesse que les Romains y avoient introduite. Aussi regardai-je le septième siècle, comme le tems où l'erreur que j'ai entrepris de détruire, a commencé de se glisser dans nos Annales.

Un des premiers effets de la Barbarie, c'est d'anéantir dans un pays la tradition verbale, qui fait passer de génération en génération la mémoire des grands évènements qui peuvent y être arrivés. Cette tradition qui subsiste long-tems parmi les Peuples polis, s'éteint bientôt parmi les Peuples grossiers, ou du moins elle y est bientôt mêlée avec des fables qui l'alterent dès la troisième génération, & qui la défigurent entièrement dès la quatrième. Combien d'exemples tirés de ce qui est arrivé dans l'ancien Monde & dans le nouveau, ne pourrois-je point rapporter, si ce que je viens de dire, avoit besoin d'être prouvé.

Ainsi



Ainsi la mémoire de ce qui s'étoit passé dans les Gaules sous Childéric, dont le regne commença vers l'année quatre cens cinquante-huit, y devoit être presque éteinte deux cens ans après, c'est-à-dire dans le milieu du septième siècle, & cela d'autant plus qu'on ne voit pas que les Francs eussent à l'imitation des Romains, institué des Fêtes anniversaires pour perpétuer le souvenir des événemens mémorables, auxquels leur Monarchie devoit & son origine & ses premiers accroissemens. Il n'y avoit donc plus alors que la tradition écrite, c'est-à-dire, les Livres d'Histoire qui conservassent la mémoire de ces événemens, & ce fut justement au milieu du septième siècle, & deux cens ans environ après la mort de Childéric, que Frédégaire fit son abrégé de l'Histoire de Grégoire de Tours. Or Frédégaire, c'est ce qui paroît en lisant son ouvrage, étoit autant inférieur en capacité à Grégoire de Tours, que Grégoire de Tours l'est lui-même à Polybe. Qu'est-il arrivé? Frédégaire sans étude & privé du secours de la tradition, a mal entendu le sens de sa grande Histoire; & faute d'avoir consulté d'autres Livres qu'on avoit encore & qui l'eussent redressé, il lui fait dire en plusieurs endroits le contraire de ce qui s'y trouve véritablement. On n'écrivoit gueres dans le septième siècle, mais à proportion on y lisoit encore moins. Que Frédégaire ait mal entendu le Livre dont il faisoit l'Épitome, c'est un fait dont les Savans conviennent, & dont nous rapportons plusieurs preuves dans le Chapitre onzième

zième du livre troisième de cet ouvrage.

Malheureusement pour notre Histoire, un des passages de Grégoire de Tours que Frédégaire ait le plus mal entendu, est un passage essentiel & décisif, où il est parlé d'une expédition de Childéric. L'Abreviateur par une erreur dont nous tâcherons de développer la cause, a compris que Grégoire de Tours y disoit que Childéric avoit fait cette expédition contre l'Empire, au lieu que Grégoire de Tours y veut dire que Childéric faisoit cette expédition en portant les armes pour le service de l'Empire. Cette illusion que Frédégaire se sera faite à lui-même, apparemment dès la première fois qu'il lut l'Histoire de Grégoire de Tours, a été cause que lorsqu'il s'est mis à composer son abrégé, il y a dépeint par-tout Childéric comme l'ennemi des Romains, & particulièrement qu'il lui a fait faire la guerre contre eux dans l'occasion dont je viens de parler, où Grégoire de Tours dit positivement que ce Prince & le Général qui commandoit l'Armée Romaine dans les Gaules agissoient de concert. La fautive idée que Frédégaire s'étoit faite de Childéric, a été cause qu'il s'est fait aussi une fautive idée de Clovis le fils, & le successeur de ce Prince, & qu'il a parlé toujours de Clovis comme d'un ennemi né de l'Empire.

Nous expliquerons dans le Corps de cet Ouvrage, comment il a pu se faire que l'erreur de Frédégaire n'ait pas laissé, quoi- qu'elle eût été apperçue par quelques-uns de ses contemporains, de devenir dans la suite:



suite une erreur générale. Ce qu'il convient de dire ici, c'est qu'elle fut adoptée par l'Auteur des *Gestes des Francs*, le premier des Historiens venus après Frédégaire que nous connoissons, & qui, comme il le dit lui-même à la fin de son Ouvrage, écrivoit sous le regne de Thiéri de Chelles, parvenu à la Couronne la vingtième année du huitième siècle. L'Auteur des *Gestes* n'avoit point plus de lecture que Frédégaire, & il pouvoit encore moins que lui tirer du secours de la tradition verbale. On sait quelle étoit dans le huitième siècle, l'ignorance des habitans des Gaules. Ainsi l'erreur éclose dans le septième siècle, jetta de nouvelles racines dans le siècle suivant.

Il est vrai que dans le neuvième siècle, & quand plusieurs ouvrages anciens que nous n'avons plus, existoient encore, Charlemagne tâcha de faire refleurir dans les Gaules l'étude des Belles-Lettres, mais il ne s'y étoit encore formé aucun Ecrivain capable de bien composer l'Histoire des siècles passés, lorsque les dévastations dont furent suivies les guerres civiles, qui s'allumerent à plusieurs reprises entre les successeurs de ce grand Prince, replongerent notre pays dans l'ignorance, ou pour mieux dire, l'empêcherent d'en sortir. S'il est permis de s'expliquer ici figurément, le jour que ce crépuscule annonçoit, ne se leva point, & la nuit la plus noire succéda immédiatement à l'aurore. Ainsi l'erreur établie dans les deux siècles précédens, subsista dans le neuvième.

Tout le monde a entendu dire que pendant

PRELIMINAIRE. 21

dant le dixième siècle, les habitans des Gaules furent aussi barbares qu'ils pouvoient l'avoir été deux cens ans avant que Jules César vint les subjuguier. Cette barbarie extrême étoit l'effet des révolutions arrivées sous les derniers Rois de la seconde Race, lesquelles changèrent non-seulement la constitution du Royaume, mais encore la face de la Société, parce que les révoltés qui se firent Seigneurs héréditaires des lieux dont le Gouvernement leur avoit été confié par le Souverain, non contents d'y usurper l'autorité Royale, y dépouillerent encore le Peuple des droits dont il avoit joui jusques-là.

Le dixième siècle a donc été un tems plus propre à corrompre notre Histoire qu'à la rétablir. On peut même accuser ce siècle-là d'avoir achevé de rendre ce rétablissement comme impossible, du moins jusqu'au milieu du dix-septième. En effet, il n'y a point de siècle auquel on puisse reprocher avec autant de fondement qu'on le reproche au dixième, d'avoir laissé perdre plusieurs Ouvrages composés dans le cinquième siècle ou dans le sixième, & dont la lecture seule auroit découvert l'erreur dans laquelle Frédégaire étoit tombé le premier.

Ainsi lorsque Roricon, quel qu'il ait été, lorsque Aimoin, Sigebert de Gemblours & les autres Auteurs, qui sous le regne de la troisième Race, ont écrit les premiers sur l'Histoire de France, se sont mis à composer leurs Chroniques, il y avoit déjà longtems qu'on ne pouvoit plus tirer aucun se-

cours



cours de la tradition verbale, & l'on avoit déjà perdu ceux de nos Monumens littéraires, qui pouvoient préserver de l'erreur, parce qu'ils contenoient une relation méthodique de l'établissement de notre Monarchie; car loin que nous voyions rien dans Aimoin, par exemple, qui nous induise à croire qu'il ait vu quelques ouvrages perdus depuis lui; il paroît, au contraire, qu'il n'a point eu connoissance de plusieurs ouvrages plus anciens que lui, & qui sont aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Notre proposition ne paroîtra point un paradoxe aux personnes qui ont quelque connoissance de l'Histoire des Lettres. Les Manuscrits étoient si rares alors, qu'il n'y avoit peut-être pas dans les Gaules, durant l'onzième siècle, deux copies des Histoires de Procope, & autant de l'Histoire d'Agathias. Aimoin, supposé qu'il fût capable d'entendre ces Historiens Grecs, ne savoit peut-être pas où ces copies se trouvoient. Ce que je dis du Livre de Procope & de celui d'Agathias, se peut dire aussi de plusieurs autres. D'ailleurs, ceux qui possédoient les Manuscrits, en étoient très-jaloux, & ils ne souffroient pas que ces trésors fussent déplacés. Enfin, comme nous le dirons bientôt, il n'étoit pas possible du tems d'Aimoin, de tirer des Monumens littéraires, qui nous restent du cinquième & du sixième siècle, le même secours qu'on en peut tirer aujourd'hui.

Qu'en est-il donc arrivé? Aimoin qui écrivoit vers le commencement de l'onzième siècle, faute d'avoir entre les mains au-

cune

cune Histoire suivie & méthodique de l'établissement de la Monarchie Françoisé dans les Gaules, se fera vû réduit à la composer le micux qu'il lui aura été possible, sur le peu qui se trouve concernant l'origine des Francs & leurs premiers progrès, soit dans Grégoire de Tours, soit dans Frédégaire, soit dans l'Auteur des *Gestes*, soit dans les Vies de quelques Saints illustres dont les Auteurs, comme je l'exposerai incessamment, n'ont point eu le dessein d'écrire les Annales de leur tems. L'entreprise n'étoit pas facile à bien executer. Aussi selon mon sentiment, Aimoin s'est-il trompé en entendant les narrations tronquées de Grégoire de Tours, conformément à l'interprétation véritablement claire, mais fautive, que Frédégaire & l'Auteur des *Gestes* en avoient faite. Aimoin aura donc conclu, tout examiné, qu'il falloit absolument que les Francs eussent conquis les Gaules sur l'Empire Romain, & c'est, suivant ce principe, qu'il a expliqué Grégoire de Tours, & qu'il a composé l'Histoire de nos cinq premiers Rois. Voila ce qu'Aimoin pouvoit imaginer de plus vrai-semblable, dès que la verité lui étoit cachée.

Comme l'idée qu'Aimoin donne de l'établissement de notre Monarchie est claire & précise, toute fautive qu'elle est, elle a été adoptée par les Chroniqueurs qui sont venus immédiatement après lui, & ceux-ci ont été suivis par les Historiens modernes. S'il est permis d'user de cette expression, voilà l'Histoire de notre Histoire, & comment il est arrivé que l'Erreur a pris la place

place de la verité dans nos Annales.

Supposé, dira-t-on, que Frédégaire, l'Auteur des *Gestes*, Aimoin & Sigebert de Gemblours se soient égarés, les Ecrivains, qui depuis eux, nous ont donné tant d'Histoires de France, se seroient apperçus de l'erreur. Ils l'auroient corrigée en expliquant Grégoire de Tours & ses contemporains, un peu mieux que Frédégaire & Aimoin ne l'avoient fait. Cependant tous les Historiens postérieurs à Aimoin, n'ont vû dans Grégoire de Tours & dans ses contemporains, que ce qu'y avoit vû Aimoin.

Je répondrai à cette objection en faisant voir deux choses; la premiere, c'est qu'il est très-difficile de composer une bonne Histoire de France, avec le secours de tous les Monumens litteraires du cinquième & du sixième siecle qui nous restent. La seconde, c'est que ce qui n'est plus aujourd'hui que difficile, étoit comme impossible avant l'invention de l'Imprimerie, & même avant que tous les Monumens dont il est ici question, eussent été non seulement imprimés, mais encore expliqués & commentés, en un mot, mis par leurs Editeurs dans l'état où nous les avons aujourd'hui, ce qui n'a été achevé que vers l'année mil six cens soixante & dix.

Entrons en discussion, & commençons par exposer quels sont les Monumens litteraires du cinquième & du sixième siecle, qui nous restent, & dont on peut se servir pour rétablir le commencement de nos Annales. Tous ces Ouvrages doivent être d'abord distribués en deux classes.

Je

PRELIMINAIRE. 25

Je mets dans la premiere tous les Livres d'Histoire écrits par des Auteurs contemporains, & dans la seconde, tous les Livres qui ne sont pas une Histoire, & qui peuvent néanmoins fournir des materiaux propres à entrer dans la compolition de la nôtre.

Les Livres de la premiere Classe se subdivisent naturellement en Histoires Ecclesiastiques & en Histoires profanes.

De nos Historiens Ecclesiastiques, les uns ont été Grecs, & les autres Latins. Comme il ne se trouve dans les Histoires Ecclesiastiques écrites en Grec pendant les siècles dont il est ici question, que trois ou quatre passages dont un Auteur qui compose celle de l'établissement de notre Monarchie dans les Gaules puisse faire usage, je n'en parlerai point ici. D'ailleurs, Socrate & les autres Auteurs Grecs sont suffisamment connus.

Pour parler des Historiens Ecclesiastiques Latins, les uns ont voulu écrire une Histoire générale, & les autres ont voulu seulement donner la Vie de quelque Saint illustre.

Je ne mettrai point au nombre des premiers, Sévere Sulpice, quoiqu'il ait vécu dans le cinquième siècle, & qu'il nous ait laissé un abrégé de l'Histoire Ecclesiastique, parce que cet abrégé ne va que jusqu'aux dernières années du quatrième siècle. Ainsi nos Auteurs d'une Histoire Ecclesiastique générale, se trouvent réduits à Orose & à Grégoire de Tours.

Paulus Orosius a écrit très-succinctement,

Tom. I.

b

&



& son Histoire finit encore à la vingtième année du cinquième siècle. On ne lit donc rien dans Orose qui nous instruisse sur l'établissement de notre Monarchie. Son Livre nous apprend seulement quelques faits importans, concernant l'Histoire de la Nation des Franks.

Comme l'Histoire de *Georgius Florentinus Gregorius* Evêque de Tours à la fin du sixième siècle, & si connu sous la dénomination de Grégoire de Tours, porte le titre d'Histoire Ecclesiastique des Franks, il convient d'en donner ici une notion capable de mettre le Lecteur en état de juger sainement du secours qu'Aimoin en a pu tirer, & de celui que nous en pouvons tirer à présent.

L'Histoire Ecclesiastique des Franks est partagée en dix livres d'une grosseur presqu'équale, & dont le premier qui doit être regardé comme une Introduction générale, est employé à narrer succinctement les principaux événemens arrivés dans le monde, depuis la Création jusqu'à la mort de saint Martin Apôtre des Gaules, c'est-à-dire jusqu'à la fin du quatrième siècle. Les deux premiers tiers ou les trente premiers Chapitres du second Livre qui en contient quarante-trois, ne doivent aussi être regardés que comme une Introduction particulière à l'Histoire des Franks depuis leur conversion au Christianisme, matière que notre Evêque s'étoit proposée de traiter dans toute son étendue. En effet, ces premiers Chapitres embrassent un espace de tems aussi long que celui qu'embrassent les

trej-

treize derniers Chapitres du second Livre, & les huit autres Livres. En voici la preuve. Les trente premiers Chapitres du second Livre commencent avec le cinquième siècle, & ils ne finissent qu'au mois de Décembre de l'année quatre cens quatre-vingt-seize, de maniere qu'ils renferment l'Histoire de quatre-vingt-seize ans, au lieu que les treize derniers Chapitres du second Livre & les huit autres Livres, ne contiennent que l'Histoire d'environ quatre-vingt-seize ans. Ils ne vont que jusqu'à l'année cinq cens quatre-vingt-douze. Quelle proportion? Il est donc sensible, & par le titre que Grégoire de Tours a donné à celui de ses Ouvrages dont nous parlons, & par la distribution qu'il a faite de sa matiere, qu'il n'a entendu commencer son Histoire proprement dite, qu'à la conversion de Clovis & des Francs ses Sujets, qui reçurent le Baptême aux Fêtes de Noel de l'année quatre cens quatre-vingt-seize. Tout ce qui précède dans le second Livre de Grégoire de Tours le récit de cette conversion, ne doit être regardé que comme une Introduction spéciale à la matiere qu'il s'étoit proposée de traiter dans toute son étendue, à sa matiere principale.

Notre Auteur n'a donc pas prétendu donner dans les deux premiers tiers de son second Livre, une Histoire suivie & méthodique du regne de Clodion, de celui de Mérovée, de celui de Childéric, ni même des quinze premières années du regne de Clovis. Il a voulu seulement faire lire dans les trente premiers Chapitres de ce second



Livre, un abrégé succinct de l'Histoire de ces Princes, afin que ses Lecteurs se rappellassent ce qu'ils avoient appris ailleurs, & qu'ils fussent mieux au fait de ce qu'il vouloit leur apprendre. Voilà pourquoi la mention que fait notre Historien de plusieurs événemens considérables où Childéric avoit eu beaucoup de part, est si légère qu'elle induit en erreur. En effet, cette brièveté est si grande, que d'abord elle fait croire que tel Chapitre, qui contient réellement la narration de plusieurs faits importants, arrivés en des années différentes & distantes l'une de l'autre, ne parle néanmoins que de faits arrivés la même année, ou du moins dans des années consécutives. Enfin, voilà pourquoi notre Historien raconte si sechement tout ce qui s'est passé les quinze premières années du regne de Clovis. Il en disoit assez pour tous les contemporains, & nous trouverions nous-mêmes qu'il en auroit dit assez pour nous, si nous avions encore Sulpitius Alexander, Renatus Profuturus Frigeridus, & les autres Ecrivains où il avoit lû l'Histoire des Gaules durant le cinquième siècle, & qu'il a cru que nous aurions déjà lûs quand nous ouvririons son Livre. Son texte paroîtroit clair si nous avions encore cette espece de Commentaire.

Quant au corps de l'Histoire de Grégoire de Tours, c'est-à-dire à la partie de l'Ouvrage, laquelle comprend ce que les Francs ont fait dans les Gaules, depuis leur conversion jusqu'à l'année cinq cens quatre-vingt douze, il paroît que cet Evêque un
peu

peu trop fidele pour notre interêt, au titre que lui-même très-probablement il a donné à son Livre, ne raconte les grands événemens qui appartiennent à l'Histoire profane, qu'à proportion de la connexité qu'ils ont avec l'Histoire Ecclesiastique. On diroit qu'il se reproche de mettre la faucille dans la moisson d'autrui, lorsqu'il lui arrive de faire mention soit d'une action de guerre, soit de quelque Edit ou règlement fait touchant le gouvernement politique du Royaume. Il ne s'étend guères sur ces sortes de faits, à moins que quelques-unes de leurs circonstances ne semblent les rendre miraculeux, ou qu'un saint Personnage n'y ait eu beaucoup de part.

Notre Historien obmet même de faire aucune mention de plusieurs événemens considérables arrivés depuis le Baptême de Clovis, parce qu'il croyoit, suivant les apparences, qu'ils ne fussent pas de son sujet. Par exemple, il ne dit rien de la Ligue offensive que Clovis fit avec les Bourguignons avant que de s'engager dans la guerre contre les Visigots. Grégoire de Tours ne parle pas non plus de la cession que l'Ostrogot fit en cinq cens trente-six aux Rois des Francs, de tout ce qu'il tenoit encore dans les Gaules, & de tous ses droits sur cette grande Province, non plus que de la confirmation de cette cession par Justinien. Enfin, quoiqu'on ne sache qu'imparfaitement l'Histoire du sixième siecle, on pourroit néanmoins alléguer bien d'autres exemples des obmissions qui se trouvent dans le corps de l'Histoire Ecclesiastique des Francs..



Elles y sont en si grand nombre, qu'on ne sauroit fonder sur le silence de son Auteur aucune objection raisonnable contre la verité des faits, dont nous avons quelque connoissance tirée d'ailleurs. Que peut prouver le silence de Grégoire de Tours, quand il ne dit pas un seul mot du Concile National, que Clovis fit tenir en cinq cens onze dans Orleans, quoiqu'il soit constant que ce Concile, dont nous avons encore les Canons, a été tenu? C'est surquoy je prie les Lecteurs de faire attention. C'est ce dont je les supplie de se souvenir.

Enfin, Grégoire de Tours ne donne presque jamais la date des événemens qu'il rapporte, de maniere qu'on dispute encore aujourd'hui sur l'année où plusieurs de ces événemens sont arrivés. Je ne veux point attaquer davantage la reputation de cet Auteur; mais si l'on regarde celui de ses ouvrages dont il est ici question, comme le flambeau de notre Histoire, ce n'est point parce qu'il met en un grand jour l'origine & les premiers accroissemens de la Monarchie Françoisé, c'est parce que nous n'avons pas une lumiere qui répande plus de clarté: c'est parce qu'à la lueur de ce flambeau, toute pâle qu'elle est, nous découvrons bien des choses que nous ne verrions point si nous n'en étions pas éclairés.

Nous avons déjà parlé de l'Abregé de l'Histoire Ecclesiastique des Francs par Frédégaire, qui est aussi l'Auteur d'une Chronique, qui commence vers l'année cinq cens quatre-vingt-douze, & finit à l'année six cens quarante & un, & sans laquelle nous

nous ignorerions presque entierement ce qui s'est passé dans la Monarchie durant près de cinquante ans. Mais il ne s'agit point ici de parler de ce dernier ouvrage où l'Auteur a pû écrire fidelement les événemens arrivés de son tems, quoiqu'il manquât de la capacité & du jugement nécessaires pour bien composer l'Histoire des siècles passés. Pour revenir à l'Abregé de Frédégaire, nous avons déjà dit qu'en plusieurs endroits, cet Auteur avoit mal entendu sa grande Histoire. Quant aux additions qu'il fait quelquefois à l'Histoire dont il donne l'Építome, celles de ces additions qui concernent les tems antérieurs à Clovis, ne sont propres qu'à confirmer ce qu'on vient de dire, concernant le jugement de l'Auteur. Elles ne contiennent gueres que des faits reconnoissables d'abord à leurs circonstances pour être fabuleux. Véritablement celles de ces additions qui contiennent des événemens postérieurs au Baptême de Clovis, & qui regardent par conséquent des tems plus voisins de celui de l'Auteur qui vivoit au milieu du septième siècle, nous apprennent plusieurs faits également curieux & vrai-semblables, que Frédégaire aura tirés de quelques Ecrits qui ne sont pas venus jusqu'à nous, ou qu'il aura sus par une tradition qui n'étoit point encore tout-à-fait éteinte.

Comme le Livre intitulé : *les Gestes des Francs*, n'a été composé qu'après l'année sept cens vingt, je n'en ferois point ici une nouvelle mention, s'il n'étoit pas une espece d'abregé & de continuation de Gré-



goire de Tours. On peut dire, & de la capacité de son Auteur, & des additions qu'il fait quelquefois à l'Histoire qu'il abregé, tout ce que nous venons de dire de Frédégaire & de ses additions.

Quant aux ouvrages de ceux des Ecrivains Ecclesiastiques du cinquième siecle & du siecle suivant, qui n'ont pas voulu nous donner des Histoires générales, mais seulement l'Histoire particuliere de quelque Saint illustre, nous en avons un assez grand nombre, & l'on peut en tirer de grands secours, pour rétablir le commencement de nos Annales. De ce nombre sont la Vie de saint Germain, mort Evêque d'Auxerre vers le milieu du cinquième siecle, & écrite avant la fin du même siecle; celle de saint Césaire, Evêque d'Arles au commencement du sixième siecle, & dédiée par ses Auteurs à la propre sœur de ce Prélat, celle de saint Lupicinus, qui fonda dans le cinquième siecle, le célèbre Monastere de Franche-Comté, connu aujourd'hui sous le nom de saint Claude; celle de saint Hilaire Evêque de Poitiers, écrite par *Venantius Honorius Clementianus Fortunatus*, qui vivoit dans le sixième siecle, dont il étoit le meilleur Poëte, & qui fut lui-même Evêque de Poitiers. La Vie de saint Remy écrite par Hincmar, est encore de ce nombre, quoique son Auteur n'ait vécu que dans le neuvième siecle, parce qu'il s'est servi pour la composer, d'une ancienne Vie de cet Apôtre des Francs, faite peu d'années après sa mort. Je mettrai aussi dans le nombre des Ecrits, dont je parle ici, les
Opus-

Opuscules de Tours, qui tous ensemble, font un volume aussi gros que son Histoire.

Il est vrai que l'on peut ramasser dans toutes ces Histoires particulières, bien des faits importants pour nos Annales, mais on ne sauroit en faire usage qu'avec difficulté, parce qu'ils y sont épars, & qu'ils s'y trouvent souvent racontés sans aucune circonstance propre à en indiquer la date. Jamais les Auteurs des Ouvrages dont il est ici question, n'ont pensé que leurs Ecrits dussent un jour servir de Mémoires pour composer l'Histoire de France.

Suivant la division que nous avons faite, nous devons à présent parler des Historiens profanes, qui dans le cinquième siècle & dans le siècle suivant, ont écrit les événemens arrivés de leur tems. Comme ces deux siècles ont été des siècles sçavans, & comme d'un autre côté ils n'ont été que trop féconds en grands événemens, ils doivent aussi avoir été fertiles en Historiens. En effet, nous aurions de quoi nous consoler de la perte de ceux, dont les noms mêmes ne sont pas venus jusqu'à nous, si du moins nous pouvions lire encore ceux dont nous connoissons les noms, & que nous savons certainement avoir écrit les événemens arrivés de leurs jours. Mais les ouvrages du plus grand nombre de ces derniers se sont perdus. Il ne nous en reste que quelques fragmens.

Telle a été la destinée du Livre d'Olym-podore qui vivoit sous les Empereurs, descendus de Théodose le Grand, & qui avoit

b. 5.

écrit.



écrit en Grec l'Histoire de leur regne. Il ne nous est aussi demeuré que des fragmens du Livre de Priscus Rhétor, Auteur contemporain d'une Histoire des regnes suivans, & de celui de Candidus Isaurus, qui avoit fait l'Histoire de l'Empereur Leon, & celle de ses Successeurs du tems desquels il vivoit. Quoique les trois Historiens Grecs dont je parle, eussent vécu dans l'Empire d'Orient, nos Annales ne laissent pas d'avoir souffert un grand dommage, par la perte des Ouvrages qu'ils avoient écrits, parce que la liaison qui étoit de leur tems entre les affaires de cet Empire, & celles de l'Empire d'Occident, les avoit engagés à parler des événemens considérables, arrivés pour lors dans les Gaules & dans l'Italie. C'est ce que nous voyons par les fragmens de Priscus Rhétor, que Constantin Porphyrogenete nous a conservés, & par les extraits d'Olympiodore & de Candidus Isaurus que Photius a inserés dans sa Bibliothèque. Il y est fait mention plus d'une fois des affaires de la Gaule. Nous avons encore perdu le Livre de Sulpitius Alexander, & celui de Renatus Profuturus Frigidus, qui avoient écrit en Latin durant le cinquième siecle l'Histoire de leur tems: Tour ce qui nous en reste, ce sont les extraits que Grégoire de Tours en a faits, & qu'il a mis dans le second Livre de son Histoire.

Parlons enfin des Historiens profanes, qui dans le cinquième siecle & dans le sixième, ont écrit l'Histoire de leur tems, & dont les Ouvrages sont venus jusqu'à nous.

nous. De ces Auteurs, les uns n'ont donné que de simples Chroniques, & les autres ont donné des Histoires d'une juste étendue, de véritables Histoires.

Le nombre des Chroniques composées dans ces tems-là, & que nous avons encore est assez grand. Nous avons les Fastes de Prosper, une autre Chronique qui porte le nom du même Auteur, la Chronique d'Idace, un des Evêques d'Espagne, celle de Cassiodore, celle de Marius, Evêque d'Avanches, & quelques-autres encore dont la plupart se trouvent dans le Recueil de ces sortes d'Ouvrages, publié par Joseph Scaliger. Mais les Auteurs de ces Chroniques ne nous donnent qu'une notion très-superficielle des événemens les plus importans, dont ils font quelque mention, & ils passent encore sous silence plusieurs choses considérables, arrivées dans les tems dont ils ébauchent les Annales. Ce qu'il y a de plus triste pour nous, c'est que les événemens qui ont donné lieu à la naissance de la Monarchie Françoisë & à son accroissement, sont du nombre de ceux dont nos Chroniqueurs obmettent presque toujours de faire mention, parce que suivant les apparences, les Provinces de l'Empire où ils faisoient leur séjour ordinaire, n'y étoient pas directement intéressées. Ainsi bien que ces Chroniques fournissent d'excellens matériaux à ceux qui travaillent sur l'Histoire de France, on n'y trouve point une notion précise & satisfaisante de l'origine & de l'établissement de notre Monarchie.

Quant à ceux des Auteurs contemporains



qui ont écrit l'Histoire du cinquième ou du sixième siècle, & dont les Ouvrages sont venus jusqu'à nous, les uns l'ont écrite en Grec, & les autres en Latin. Parlons d'abord de ceux qui ont écrit en Grec.

Quoique Zosime finisse son Histoire avant les tems où Clodion jetta dans les Gaules les premiers fondemens de la Monarchie, son Livre ne laisse pas de nous donner de grandes lumieres sur cet événement. C'est Zosime qui nous apprend dans une narration circonstanciée, que sous Honorius & environ l'année quatre cens neuf, les Peuples des cinq Provinces des Gaules, qui composoient le Commandement Armorique ou le Gouvernement maritime, se confédérèrent; & qu'après avoir chassé les Officiers de l'Empereur, elles s'érigèrent en République. C'est même de Zosime seul, que nous tenons le tems & les circonstances de cette révolution, & c'est ce qu'il nous en dit, qui nous donne l'intelligence de plusieurs passages d'autres Ecrivains qui vivoient dans le cinquième siècle, & qui font mention de ces Républiquains. Ainsi c'est par le moyen de Zosime que nous sommes au fait des révolutions, qui sous le regne de Clodion, donnerent lieu à l'établissement de la Monarchie Françoisé dans les Gaules, & qui sous le regne de Clovis, acheverent de l'y affermir, puisque rien ne contribua plus à la rendre durable, que l'union que les Francs firent avec les Armoriques en l'année quatre cens quatre-vingt-dix-sept. Malheureusement le Livre de Zosime finit peu de pages

ges après celle où il raconte le soulèvement & la confédération de ces Peuples. Il est donc véritablement d'un grand secours pour éclaircir l'Histoire des premiers tems de notre Monarchie, mais on n'y trouve point cette Histoire.

On tire, pour débrouiller le commencement de nos Annales, plus de secours dans l'Histoire des guerres faites sous les auspices de Justinien, composée par Procope qui seroit de Secrétaire à Bélisaire, lorsqu'il commandoit l'Armée que cet Empereur avoit fait passer l'an cinq cens trente-cinq en Italie, pour y subjuguier les Ostrogots qui s'en étoient rendus maîtres. Comme les Francs jouèrent un grand rôle dans la guerre dont l'Italie devint alors le théâtre, notre Historien se trouve obligé, quand ils entrent sur la Scène, à expliquer qui étoient ces nouveaux personnages. Son sujet l'engage donc à dire en premier lieu dans quel pays demeuroient les Francs, quand ils commencèrent d'être connus des Nations, & à dire en second lieu, comment il étoit arrivé que ces Francs se fussent rendus maîtres en peu d'années des Gaules, dont l'acquisition les avoit mis à portée de prendre part aux guerres d'Italie. En un mot Procope en a usé comme en useroit aujourd'hui un Auteur judicieux, qui écriroit l'Histoire particulière de la guerre, commencée en mil six cens trente-cinq, entre la Couronne de France & la Couronne d'Espagne, & terminée par la Paix des Pyrénées. Comme la République des Provinces unies eut beaucoup de part à la guerre



dont je viens de parler, cet Auteur ne man-
queroit pas de mettre dans son ouvrage,
un recit abrégé de la maniere dont les dix-
sept Provinces des Pays-bas étoient pas-
sées sous la domination des Rois d'Espagne,
& de la maniere dont sept de ces Provin-
ces s'étoient soustraites à leur obéissance,
& s'étoient érigées en République à la fin
du seizième siecle.

Je reviens à Procope. Il avoit de la ca-
pacité. Ainsi l'Abregé de l'Histoire de l'éta-
blissement de la Monarchie Françoisé qu'il
nous donne, doit être regardé comme la
relation la mieux suivie, & la plus métho-
dique que nous ayons de la fondation de
cet Etat. Mais d'autant que Procope ne
dit des Francs tout ce qu'il en écrit dans
l'onzième Chapitre du premier Livre de la
guerre Gothique & dans les Chapitres sui-
vans, que par forme de digression, & plû-
tôt afin de faire souvenir les Lecteurs de ce
qu'ils auroient déjà lû ailleurs, que pour faire
l'Histoire de la Nation des Francs, il négli-
ge de dater les événemens dont il parle,
& presque toujours il les rapporte dénués
de circonstances propres à faire démêler en
quelle année ils sont arrivés. Sans qu'il y
ait pour cela de la faute de l'Historien,
nous avons autant de peine à bien entendre
aujourd'hui son Abregé, que nos neveux en
auroient à bien entendre les Abregés de l'His-
toire générale des Pays-bas que Grotius,
Bentivoglio, le Conneftagio & Strada ont
mis à la tête de leurs Histoires particulieres
des troubles survenus dans ces contrées pen-
dant le seizième siecle, si ces neveux n'a-
voient

voient plus les Annales & les Descriptions des dix-sept Provinces que nous avons aujourd'hui, & qui étoient déjà entre les mains de tout le monde, quand Grotius & les autres Ecrivains, dont je viens de parler, ont composé leurs Ouvrages. En effet, plusieurs de nos Historiens modernes, faute d'avoir pris la peine nécessaire pour bien entendre l'Abregé de Procope, ont fait un mauvais usage de ce Trésor.

Il est aussi fait mention des Francs dans plusieurs autres endroits de l'Histoire de la guerre Gothique, qui nous instruisent de plusieurs choses curieuses concernant cette Nation. Agathias le Scholastique contemporain de Procope, & qui a continué l'Histoire des guerres de l'Empereur Justinien, rapporte encore touchant les Loix, les usages & les expéditions de nos Francs plusieurs choses remarquables. On peut dire néanmoins de ces Auteurs, ce que j'ai déjà dit de quelques-uns de leurs contemporains. C'est que les passages de leurs ouvrages où il est parlé des Francs, sont très-propres à éclaircir l'Histoire de notre Monarchie, mais que seuls ils ne la font point. Passons aux Historiens Latins.

Il y a peu de choses dans l'Histoire tripartite de Cassiodore, dont une personne qui travaille sur le commencement de nos Annales, puisse faire usage.

Nous avons deux Histoires écrites par Jornandès qui vivoit dans le sixième siècle. Suivant l'ordre des matieres, la première est l'Histoire des révolutions arrivées dans le cours des siècles; & la seconde, une

Hic

Histoire particuliere de la Nation Gothique. Un Ecrivain qui traite le sujet que nous traitons, ramasse peu de matériaux dans la premiere. Au contraire, l'Histoire des Gots lui fournit plusieurs faits importans, & qu'on ne lit point ailleurs. Cependant comme l'objet de Jornandès étoit d'écrire l'Histoire des Gots, & non pas celle des Francs, il ne rapporte que ceux des événemens arrivés à ces derniers, dans lesquels ses Gots ont eu part. On ne trouve donc point dans son Livre aucune relation suivie de l'établissement des Francs dans les Gaules. Il y a plus, Jornandès ne datant presque jamais les faits qu'il rapporte, il est facile de se méprendre sur l'année où ils sont arrivés, & par conséquent de placer mal dans nos Annales les endroits de cet Auteur propres à les enrichir.

Il n'y a point dans l'Histoire de l'Origine & des Expéditions des Gots, écrite par Isidore, qui étoit Evêque de Séville à la fin du sixième siècle, autant de faits propres à illustrer la nôtre, qu'il y en a dans Jornandès. Cependant l'Histoire d'Isidore est un Monument précieux, parce qu'elle enseigne la date de quelques événemens des plus considérables qui soient dans nos Annales. Nous avons encore du même Auteur un Abregé de l'Histoire des Vandales, & un de l'Histoire des Sueves, tous deux fort succinets. Aussi n'y a-t'il presque rien qui concerne les Francs & les Gaules.

Après avoir donné la notion des Histoires du cinquième siècle & du sixième, écrites par des contemporains; il nous reste à
donc

PRE' LIMINAIRE. 41

donner celle des Monumens litteraires du même tems qui ne font pas des Histoires. Il est parvenu jusques à nous un assez grand nombre de ces Monumens, qui à cause de la nature dont ils sont, se subdivisent d'eux-mêmes en deux classes. On trouve dans la premiere les Loix, les Edits & les Réglemens émanés d'un Prince, quelques Lettres des Souverains de ce tems-là, ainsi que des Testamens, des Donations, & d'autres Actes judiciaires, contenant des dispositions faites par des Particuliers. Dans la seconde classe, on trouve des Poësies, des Epitres en prose, des Traités de morale, & tels autres Ouvrages favans.

Les Ecrits qui forment cette premiere classe, sont en assez grand nombre. Il nous reste une Notice ou *un Etat présent de l'Empire* dressé sous le regne d'Honorius, une Notice des Provinces & des Cités des Gaules redigée dans le même tems, & plusieurs Loix faites par les Empereurs Romains, qui ont regné dans le cinquième siecle. Cette classe contient encore les Codes, ou les Loix nationales des Peuples Barbares, qui ont fondé des Monarchies dans les Gaules. Telle est la Loi des Visigots, redigée par Euric leur Roi, qui mourut vers l'année quatre cens quatre-vingt-quatre. Telle est celle des Bourguignons, compilée par le Roi Gondebaud, en l'année cinq cent. Telles sont encore la Loi des Francs Saliens & celle des Francs Ripuaires, redigées l'une & l'autre sous le Roi Thiéri, fils de Clovis. Tels sont enfin quelques autres Codes. On
trou-



trouve aussi dans cette classe des Lettres écrites par Clovis & par ses premiers Successeurs, & d'autres écrites à Clovis ou à ses Successeurs, & plusieurs Edits publiés, comme plusieurs Donations faites par tous ces Princes. Enfin, les Savans modernes ont recueilli, & ils ont inferé dans leurs Livres un grand nombre de Testamens & d'autres Actes judiciaires, faits par des Particuliers dans les deux siècles, dont nous avons entrepris d'éclaircir l'Histoire.

Quant aux Ouvrages savans, nous avons le Traité sur la Providence écrit par Salvien, Prêtre de l'Eglise de Marseille, & composé entre l'année quatre cens quarante & l'année quatre cens cinquante. Salvien en déplorant les maux dont les Gaules étoient affligées, nous apprend beaucoup de choses très-curieuses, concernant l'état où elles étoient lorsqu'il avoit la plume à la main, & par conséquent dans le tems même que Clodion s'y cantonnoit. On trouve encore plusieurs particularités de l'Histoire de la seconde moitié du cinquième siècle dans les Lettres & dans les Poësies de *Caius Soltius Apollinaris Sidonius*, Personnage d'une grande réputation, & mort Evêque d'Auvergne en quatre cens quatre-vingt-deux. On peut dire quelque chose d'aprochant, concernant les Oeuvres d'*Alcimus Ecdicius Avitus*, Evêque de Vienne au commencement du sixième siècle, & celles d'Ennodius, qui dans le même tems étoit Evêque de Pavie. Quoique *Magnus Aurelius Senator Cassiodorus*, né en quatre cens soixante & dix, ait toujours vécu en

Ita-

Italie, où il fut employé dans les affaires les plus importantes par Théodoric, Roi des Ostrogots, & par les Successeurs de ce Prince, il ne laisse pas de nous apprendre dans ses dix Livres d'Epitres diverses, plusieurs faits très-curieux, touchant l'Histoire de notre Monarchie. On souhaiteroit même en lisant ces Ouvrages, que la Nation des Francs eût encore eu plus d'affaires à démêler avec les Ostrogots qu'elle n'en a eu, afin que Cassiodore eût été obligé à parler d'elle plus souvent qu'il n'en a parlé. Je dirai des Poésies de Fortunat Evêque de Poitiers, & dont j'ai déjà parlé à l'occasion de sa Vie de saint Hilaire, ce que je viens de dire de celles de Sidonius Apollinaris, c'est-à-dire, qu'elles nous instruisent de plusieurs détails qui concernent notre Histoire, & qu'on ne trouve point ailleurs. Voilà toute la comparaison que je prétends faire de ces deux illustres Poètes; car quoique l'Eglise chante encore des Hymnes de la composition de Fortunat, comme *Vexilla Regis prodeunt*, & *Pange lingua gloriosi praelium*, on ne sauroit mettre en parallele pour l'invention & pour le style, les Poésies de l'Evêque de Poitiers avec celles de l'Evêque de l'Auvergne; où l'on rencontre fréquemment des Vers dignes des meilleurs Poètes Latins.

Il nous est encore demeuré quelques autres Ouvrages sçavans du cinquième siècle & du sixième, mais qui ne sont pas aussi instructifs que ceux dont je viens de parler. Ainsi je remets à en donner une notion que j'en fais au Chapitre de cet Ouvrage, où j'en parlerai pour la première fois. Je



Je tombe d'accord qu'en étudiant avec attention ces Loix, ces Actes & ces Ouvrages favans, on y ramasse une infinité de faits très-propres à faciliter, & l'intelligence des narrations tronquées de Grégoire de Tours, & l'explication de l'Abregé de Procope: Je tombe d'accord qu'on détermine dans tous ces Monumens litteraires, des matériaux propres à entrer dans une Histoire de France, mais on n'y trouve pas le plus léger crayon du plan de cette Histoire. Leurs Auteurs, quand ils les ont faits, avoient d'autres vûes que celles de laisser à la posterité l'Histoire du tems où ils vivoient. Ainsi quand il leur arrive de faire mention des ligues, des batailles & des autres événemens de leur tems, ils la font sans nous en donner une relation méthodique, & même sans en marquer la date. Ils en ont parlé comme de chose dont leurs contemporains avoient déjà une connoissance suffisante & relativement aux Histoires, qui pour lors étoient entre les mains de tout le monde. Si nos Auteurs ont dû penser quelque fois que leurs ouvrages passeroient à la posterité, ils auront pû penser en même tems que les Annales de leur siecle y passeroient aussi, & qu'elles donneroient les éclaircissemens nécessaires pour avoir une pleine intelligence de leurs Poësies & de leurs Epitres.

Après avoir lû la déduction que je viens de faire, on ne me contestera point la premiere de mes deux propositions: Qu'il est encore très-difficile de composer l'Histoire de l'origine & des premiers progrès de la

Monarchie Françoisé, sur les Monumens litteraires du cinquième siecle & du sixième, quoique nous ayons aujourd'hui ces Monumens commentés & bien éclaircis par leurs Editeurs. A cette premiere proposition, j'en ai joint une seconde: Que ce qui n'étoit plus que difficile aujourd'hui, a été comme impossible avant l'invention de l'Imprimerie, & même jusques au tems où les Monumens litteraires dont on vient de parler, se sont trouvés éclaircis suffisamment par les Savans qui les ont publiés; c'est-à-dire, jusques à l'année mil six cens soixante & dix, ou environ. Prouvons cette seconde Proposition.

Je soutiens donc en premier lieu qu'il a été, moralement parlant, impossible qu'aucun des Ecrivains qui ont travaillé avant l'invention de l'Imprimerie sur l'Histoire de France, ait eu entre les mains tous les Monumens litteraires qui sont entre les nôtres. Celui qui aura pu s'aider des uns, aura même ignoré que la plupart des autres existassent encore. Peut-être, & je l'ai déjà dit, n'y avoit-il pas alors en France trois Manuscrits de Procope. A ce que disent les personnes les plus capables d'en juger, ceux qui sont dans nos Bibliothèques, ont été copiés dans le quatorzième siecle ou dans le quinzième, & ils n'ont point été apportés en France l'instant d'après celui où l'on a eu fini de les écrire. Il faut enfin que quelques-uns des Manuscrits de nos Antiquitez litteraires fussent bien rares, puisque les Savans, qui depuis cent cinquante ans ont fait leur occupation principale du

soin

soin de fouiller dans les Bibliothèques, pour y déterrer quelque ouvrage ancien qui n'eût pas encore été imprimé, afin de le publier, n'ont pû recouvrer une copie de ces Ouvrages-là, que long-tems après qu'on a eu commencé à faire cette sorte de recherches. Or, & je l'ai déjà dit, ce n'est pas dans un seul de ces Ecrits qu'on peut trouver l'Histoire de notre Monarchie; c'est en éclaircissant ce qui se lit dans un par le moyen de ce qui se lit dans un autre, qu'on peut venir à bout de composer cette Histoire.

En second lieu, je soutiens qu'en supposant que les Ecrivains, qui avant l'invention de l'Imprimerie ont travaillé sur notre Histoire, ayent eu entre les mains tous les Monumens littéraires qui sont entre les nôtres, il seroit toujours vrai de dire, que ces Ecrivains n'auroient pas pû en tirer un secours pareil à celui que nous pouvons en tirer. Il y a bien de la différence entre avoir sur sa table un Manuscrit souvent imparfait de quelque Ouvrage, & y avoir un exemplaire de ce même Ouvrage que l'Editeur qui l'a publié, a collationné avec soin sur plusieurs copies anciennes, & qu'il a encore accompagné de variantes, de notes & d'explications qui ont coûté plusieurs années de travail à leur Auteur. Etoit-il possible, par exemple, que ceux de nos Historiens, qui n'ont pû lire Gregoire de Tours que dans un Manuscrit ou deux, en tirassent autant d'utilité qu'en peut tirer un Historien qui se sert de l'édition que Dom Thierry Ruinart nous en a donnée sur un grand

PRE' LIMINAIRE. 47

grand nombre de copies anciennes, & en s'aidant de toutes les observations faites par les Savans, qui avoient travaillé avant lui sur le Livre dont nous parlons? Les Oeuvres de Sidonius Apollinaris, pouvoient-elles, lorsqu'elles n'étoient encore qu'en manuscrit, donner à un homme qui vouloit éclaircir les premiers tems de notre Histoire, autant de secours qu'elles peuvent lui en donner depuis qu'elles ont été imprimées avec le Commentaire de Savaron & avec celui du Pere Sirmond? Ce que je viens de dire de Grégoire de Tours & de Sidonius Apollinaris, peut être dit aussi de la plupart des Ecrits qui nous restent du cinquième siècle & du sixième. Afin qu'un homme pût avant l'Imprimerie tirer de ces Ecrits le même secours que nous en pouvons tirer, il auroit fallu que cet homme eût sù lui seul tout ce que savoient les hommes doctes qui les ont publiés & commentés.

Il n'est donc pas étonnant que ceux qui ont composé des Histoires de France avant l'invention de ce bel Art, n'ayent point rétabli le commencement de nos Annales. Cela ne leur étoit pas possible, & même ne l'étoit gueres plus à Robert Gaguin, à Nicole Gilles, & à Paul Emile, qui ont composé chacun une Histoire de France à la fin du quinzième siècle, & trente ans environ après que l'impression eut été trouvée. Ils n'avoient que les mêmes secours qu'avoient eus leurs devanciers. Ainsi ces trois Historiens, au lieu de donner quelque atteinte à l'erreur, qui représente l'établissement de la Monarchie Françoisé, sous



la forme d'une Conquête faite par un Peuple sur un autre Peuple, l'ont fortifiée en la suivant. Cela est vrai, principalement de Paul Emile, dont l'Histoire écrite en assez bon Latin, devint aussi-tôt qu'elle parut, l'Histoire favorite des gens de Lettres.

Voyons présentement pourquoi il est arrivé que le commencement de nos Annales n'ait pas été rétabli cinquante ou soixante ans après que les presses eurent commencé à rouler? Il faut avouer qu'il paroit d'abord que l'invention de l'Imprimerie ait dû produire cet effet, & purger en moins d'un siecle les Histoires profanes des erreurs, dont l'ignorance des siecles précédens les avoient remplies. En peu de tems, elle fit connoître, & même elle rendit très-communs plusieurs Livres qui contenoient la verité, & qui néanmoins étoient si bien ensevelis dans les armoires de quelque Bibliotheque, que les personnes qui en avoient le plus de besoin, ignoroient qu'ils existassent.

D'ailleurs, l'impression en réduisant le prix des Livres à une somme très-modique, par comparaison à celle qu'ils valoient, quand il n'y en avoit encore que d'Ecrits à la main, abregéoit beaucoup aux Savans le tems de leurs premieres études, ce tems qu'il faut employer uniquement à apprendre ce qu'ont dit les Auteurs les plus estimés dans la Science à laquelle on s'applique, afin de se rendre capable de penser & de produire quelque chose de son propre fonds. Par exemple, le jeune homme, qui avant mil quatre cens soixante, aspiroit à devenir un docte Théologien, ne pouvant point
ache

acheter la plûpart des Livres nécessaires à ses études, il étoit réduit à les emprunter. Il falloit donc que pour se rendre maître des passages des Peres ou d'autres Auteurs dont il prévoyoit bien qu'il auroit souvent besoin, il les transcrivît avant que de renvoyer les Livres où il les avoit lus. Quel tems n'emportoit point une lecture ralentie par la nécessité de faire à tout moment des extraits ? On n'est plus sujet à cette interruption depuis qu'on étudie dans ses propres Livres. Un coup de crayon qu'on donne, deux mots qu'on écrit sans se détourner, rendent maître du passage dont on veut s'assurer. Ainsi les Savans qui se sont formés depuis l'invention de l'Imprimerie, ont pû avoir fini dès trente ans leurs premières études, quoiqu'ils eussent beaucoup plus de choses à apprendre que leurs devanciers, qui ne pouvoient pas avoir fini les leurs avant quarante ans. Les Savans qui se sont formés après l'invention de la presse, ont donc été capables de bonne heure, de faire l'application de ce qu'ils avoient appris, de produire d'eux-mêmes, & de perfectionner les Sciences par des Ouvrages qui détrompassent leurs contemporains des erreurs établies ?

Il est vrai aussi de dire que l'invention de l'Imprimerie a dû être encore plus profitable aux Savans qui s'appliquoient à l'Histoire, qu'à ceux qui s'appliquoient à la Philosophie, comme aux autres Sciences, qui demandent plus de méditation & plus d'invention que de lecture. Je vais répondre.

Un peu de réflexion sur le cours ordinaire



naire des choses & sur le caractère des hommes, fait sentir qu'il n'étoit pas possible que l'Histoire de notre Monarchie profitât sitôt des avantages que l'impression lui devoit procurer. En quoi consistoient les services que l'Histoire de France avoit à tirer de la presse? Ils consistoient en ce que l'Imprimerie, en rendant très-communs des Livres si rares qu'ils étoient presque inconnus, & en donnant lieu à leurs Editeurs d'en faciliter l'intelligence par de savantes observations, mettoit les personnes qui s'attacheroient à l'étude de nos Annales, à portée de découvrir des vérités qu'on ne pouvoit appercevoir qu'à la faveur du concours des lumières différentes qui réjailliroient de tous ces Ecrits. Il falloit donc avant que notre Histoire pût jouir de ces avantages, que des hommes doctes & judicieux eussent publié les Monumens littéraires des Antiquités Françaises, échappés du naufrage des tems, & que pour ainsi dire, ils les eussent rendus fertiles par de pénibles travaux. Voila ce qui ne pouvoit être fait qu'en un grand nombre d'années, & d'ailleurs il n'étoit pas dans l'ordre naturel des choses, que ceux de nos Savans, qui dans le tems de la renaissance des Arts & des Sciences qui suivit de près l'invention de l'Imprimerie, s'adonneroient à l'étude des Lettres humaines, s'imposassent la tâche dont nous venons de parler. Ils devoient être trop épris de la Grece & de l'Italie, la patrie & le principal objet de leurs ouvrages de Demosthène, de Cicéron, & de tous les Auteurs anciens dont la lec-

ture les charmoit , pour s'occuper d'autre chose, & sur-tout pour employer leurs veilles à déchiffrer des Ecrits, où ils n'entrevoient que des faits peu interessans pour eux, & racontés encore dans un style qui ne pouvoit manquer de les dégouter, tant il étoit différent de celui de Thucydide & de celui de Tite-Live. Enfin, les Gots, les Frانس, les Allemands, les Bourguignons, & les autres Peuples, qui dans le cinquième siecle & dans le sixième, avoient envahi le territoire de l'Empire d'Occident, étoient-ils autre chose aux yeux des Savans du regne de François premier, adorateurs du Code & du Digeste, & pleins de respect pour le nom Romain, que des bandes de Barbares effrénés qui avoient détruit l'Etat fondé par Romulus & par Numa au mépris des prédictions de Virgile, qui lui promettoient une durée éternelle? que des brigands attroupés qui avoient profané les tombeaux des Scipions, renversé les Statues des Césars, & qui pour tout dire en peu de mots, avoient été cause par leurs déprédations sacrilèges, qu'on eût perdu des Traités entiers de Cicéron, je ne fais combien d'autres Ecrits précieux, & peut-être quelques Odes d'Horace; Avec quel dédain les Savans dont je parle, ne devoient-ils pas regarder les Histoires grossières, qui ne les entretenoient que des disgraces de l'Empire Romain, réduit à ne pouvoir plus se défendre contre les Barbares, que par l'épée des Barbares mêmes?

Alleguons quelque fait qui prouve sensiblement que tels ont été les sentimens de



nos premiers Savans. Quoique les Manuscrits de Grégoire de Tours fussent des moins rares, néanmoins la premiere Edition de cet Auteur qui fut faite à Paris, ne parut qu'en mil cinq cens douze, & quand il y avoit déjà cinquante ans que la presse rouloit. Ce ne fut encore qu'en mil cinq cens soixante, que Guillaume Morel donna dans la même ville la seconde Edition du Pere de notre Histoire. Combien y avoit il eu déjà d'Editions de Virgile, de Cicéron & de Tacite ?

Si quelques Savans formés sous le regne de François premier, se sont plus à la lecture des Auteurs contemporains de notre Histoire, ce n'a point été à la lecture de ceux qui ont écrit sous les Rois de la premiere Race. Les Savans dont je parle s'étoient affectionnés avec raison à la lecture de l'Histoire de saint Louis, & à celle des Rois ses Successeurs, qu'ils trouvoient dans Joinville, dans Commines, & dans d'autres Auteurs contemporains, écrite avec un bon sens qui les charmoit. C'est en parlant de ces Auteurs, que le Chancelier de l'Hôpital disoit: Que la simplicité éclairée de nos Historiens François avoit bien autant d'attrait pour lui, que l'élégance & la délicatesse des Historiens Grecs & des Historiens Romains. Un pareil éloge ne convient pas certainement à ceux de nos Annalistes, qui ont écrit sous les Rois de la premiere Race.

Les disputes de Religion qui sous le regne de François premier, occuperent tous les esprits, détournerent encore le monde de

donner à l'Histoire de la Monarchie une attention capable d'engager les Savans à faire une étude sérieuse de nos Antiquités. Chacune des Sciences, ainsi que chacun des Arts ont la vogue tour à tour aux dépens des autres. Ils sont presque tous également sujets à l'Empire de la mode.

Enfin les disputes de Religion ayant cessé d'être la matière du tems, tous les Livres des Anciens ayant été traduits & commentés, & d'un autre côté, le nombre des Savans s'étant multiplié, il s'en trouva qui par differens motifs, se mirent à travailler sur l'Histoire de leur patrie. On commença vers la fin du seizième siècle à vouloir publier tous les Monumens de nos Antiquités, & Du Haïllan, ainsi que plusieurs autres, mirent au jour des Histoires de France moins imparfaites à plusieurs égards, que celles qu'on avoit vûes jusques-là, mais qui néanmoins ne rétablissent pas le commencement de nos Annales. Cependant Du Haïllan, Vignier & les autres dont j'entends parler ici, ne méritent point là-dessus plus de reproche qu'on en peut faire à Gaguin, à Nicole Gilles, & à Paul Emile. Quand Vignier & ses contemporains ont écrit, les matériaux nécessaires au rétablissement de notre Histoire, étoient encore, s'il m'est permis d'user de cette métaphore, dans les forêts & dans les carrières. Les en tirer, c'étoit un travail qui ne pouvoit être fait que par plusieurs personnes. C'étoit l'ouvrage d'un siècle, & à peine avoit-on commencé de mettre la main à l'œuvre.

Comme il s'en falloit encore beaucoup



que ce travail ne fût fini lorsque M. Adrien de Valois composa son premier volume de l'Histoire de France imprimé en mil six cens quarante-six, ce savant homme ne hésita point à se conformer à l'opinion reçüe: Que les Francs s'étoient rendus maîtres des Gaules l'épée à la main. On apperçoit bien néanmoins par le peu de satisfaction qu'il témoigne avoir lui-même des interprétations forcées, qu'il est réduit à donner à plusieurs passages des Auteurs, du cinquième siecle & du sixième, afin de pouvoir les expliquer suivant le système établi, qu'il a souvent entrevü la vérité, quoiqu'il ait suivi l'erreur. Si M. de Valois, quatre ou cinq ans avant sa mort arrivée en mil six cens quatre-vingt-douze, eût composé de nouveau les sept premiers Livres de son Histoire, peut-être qu'il eût découvert la vérité en cherchant à éclaircir ces fortes de doutes qui restent toujours dans l'esprit des hommes éclairés, lorsqu'ils se trouvent malheureusement engagés dans l'erreur. Ce qui me fait penser ainsi, c'est que plusieurs personnes dignes de foi & qui l'ont connu, lui ont souvent entendu dire: Je me suis apperçû plus d'une fois en composant l'Histoire des premiers Rois Mérovingiens, & même en écrivant les additions que j'y ai faites plusieurs années après l'avoir écrite, que je ne voyois pas bien clair.

Enfin pour continuer la métaphore, tous les matériaux nécessaires au rétablissement de nos Annales, ont été rassemblés & dégrossis dans le cours du dix-septième siecle.

Plu.

Plusieurs Savans déterminés à ce genre d'étude par leur propre inclination ou par le motif de se rendre utiles à l'Eglise, & soutenus contre les dégouts inséparables d'un labeur si pénible, soit par les récompenses du Prince, soit par les encouragemens qu'ils recevoient de la Communauté dans laquelle ils étoient engagés, sont venus à bout de ce travail. Ces Savans illustres dont quelques-uns ont autant de part que nos meilleurs Poètes à la réputation que la Nation Françoisé s'est acquise par les Lettres, se sont donnés toute sorte de peine pour déterrer, déchiffrer, conférer & éclaircir tous les Monumens litteraires de nos Antiquités. Grace aux travaux de Messieurs Pithou, & de Valois, de Messieurs Jérôme Bignon, Du Cange & Baluze, comme à ceux du Pere Sirmond, du Pere Pétau, du Pere Labbe, de Dom Luc d'Acheri, de Dom Jean Mabillon, de Dom Thierrî Ruinart, des Bollandistes & de plusieurs autres, tous les secours qu'il nous est possible d'avoir pour éclaircir les premiers tems de notre Histoire, sont depuis environ cinquante ans à la disposition de tout le monde. Il y a déjà quelque tems que nos Antiquaires disent eux-mêmes que la moisson est achevée, & qu'ils ne font plus que glaner.

Comment est-il donc arrivé que les Auteurs, qui depuis cinquante ans ont écrit des Histoires de France, ayent suivi l'opinion ou plutôt l'erreur établie ? Pourquoi n'ont-ils pas entrepris ce que je tente ? Répondons.

Les uns se sont laissé guider au préjugé
c 4 qu'on

qu'on a naturellement en faveur d'une opinion reçue depuis long-tems & qui n'a point encore été attaquée dans les formes. La prévention des hommes est bien grande pour ces sortes d'erreurs. C'est sans les détruire que les doutes les combattent. A peine cedent-elles à l'évidence. Les autres Historiens se seront bien apperçus que le systême établi souffroit des objections insolubles, mais ils auront été rebutés d'entrer dans la discussion de ces difficultés, par la peine qu'il auroit fallu se donner pour connoître si la verité se trouvoit dans l'opinion établie, ou dans les objections.

En effet, entreprendre cette discussion, c'est s'imposer une tâche des plus pénibles. C'est se condamner à relire plusieurs fois le même Livre, parce que dans les lectures précédentes, on n'y aura point cherché expressément les choses qu'une découverte faite ailleurs, & qui a donné de nouvelles vûes, semble promettre qu'on trouvera dans ce Livre. Il faut à chaque moment retourner, pour ainsi dire, sur ses pas. Comme les Editeurs n'ont pas eu les mêmes vûes que nous, nous ne saurions dans ces sortes de recherches nous en reposer sur leurs Tables des matières, quelques amples qu'elles soient, & il faut que nous relisions nous-mêmes dans les occasions le texte sur lequel ils ont travaillé, parce que sans être aussi habiles qu'eux, nous ne laissons pas d'être capables d'y découvrir à l'aide d'une nouvelle lumiere ce qu'ils n'y ont pas vû. Enfin il faut se résoudre à employer beaucoup d'années & beaucoup de peine à composer quel-

quelques volumes d'une grosseur médiocre.

Une pareille tâche est bien rebutante pour un Auteur, sur-tout quand il ne la regarde que comme le commencement de son travail, parce qu'il a entrepris de donner une Histoire de France complete. Il prend donc le parti de se contenter de mettre en son style l'Histoire de Clodion, de Mérouée, de Childéric & de Clovis, telle qu'elle se trouve dans les Livres de ses devanciers, afin de passer le plutôt qu'il lui sera possible à la partie de nos Annales moins difficile à composer. C'est ainsi qu'un voyageur obligé à traverser les Alpes pour se rendre à Milan, se hâte de sortir d'une contrée si désagréable, pour entrer plutôt dans les plaines riantes de la Lombardie. Ce n'a été, peut-être, qu'en vûe de s'épargner le travail dont il est ici question, que le Pere Daniel a voulu que les Rois prédécesseurs de Clovis, n'eussent point conservé aucune des acquisitions qu'ils avoient faites dans les Gaules, & que ç'ait été ce Prince, lequel y ait jetté les premiers fondemens de la Monarchie Françoisé. Il est toujours certain que cet agréable Historien s'est épargné bien des discussions en prenant le parti qu'il a pris.

Voilà comment il est arrivé que l'erreur dont je crois Frédégaire premier Auteur, a été jusques ici suivie si généralement par tous ceux qui ont composé nos Annales, qu'elle passe encore aujourd'hui de nos grandes Histories dans les Abregés destinés à être mis entre les mains des enfans, à qui l'on veut donner une premiere teinture de



l'Histoire de leur patrie. Or cette erreur a été & elle sera toujours, tant qu'elle subsistera, la source d'une infinité d'autres. Elle est cause qu'on se fait une fausse idée de la constitution du Royaume des Franks sous les Rois Mérovingiens, & qu'on est disposé à croire tout ce qu'il a plu à quelques Auteurs d'imaginer, sur les Loix fondamentales, suivant lesquelles cet Etat étoit alors gouverné. On est donc porté à leur ajouter foi, lorsqu'ils débitent: Qu'après la Conquête des Gaules, les Franks repartirent entr'eux le pays subjugué, & que chacun d'eux y exerçoit arbitrairement sur les Romains du District qui lui étoit échû, la juridiction & les droits qui appartiennent aujourd'hui aux Seigneurs hauts Justiciers. Que d'un autre côté, les Franks ne payoient rien au Prince; qu'ils n'étoient justiciables que de la Nation assemblée, sans laquelle le Roi ne pouvoit presque rien, & que les particuliers de cette Nation ne dépendoient gueres plus de la volonté du Prince, que les Etats qui composent le Corps Germanique, dépendent de la volonté de l'Empereur depuis la paix de Westphalie: Qu'enfin le gouvernement du Royaume des Franks a été dans son origine plutôt un Gouvernement Aristocratique qu'un Gouvernement Monarchique.

Il est vrai qu'aucun Auteur ancien ne rapporte ni ne cite même ces Loix fondamentales de notre Monarchie si préjudiciables aux anciens habitans des Gaules, si dures pour le Roi, & si favorables aux Franks. Au contraire, tous les Décrets qui nous restent

restent des Rois Mérovingiens, & mille faits qui se lisent dans notre Histoire, montrent que ces prétendues Loix fondamentales n'existerent jamais que dans l'imagination de ceux qui ont eu la confiance de les alleguer avec autant de hardiesse que si elles se trouvoient parmi les Capitulaires. Mais ni les faits, ni les Décrets dont je viens de parler, ne sauroient avoir assés de force, dispersés comme ils le sont en differens Livres & en differens endroits du même Livre, pour faire sentir la verité à ceux qui s'étant une fois persuadés eux-mêmes, que les Francs s'étoient rendus maîtres des Gaules par force, ont en conséquence de cette erreur, reçu comme bon le plan de la premiere constitution de la Monarchie duquel je viens de parler. Des hommes ainsi préoccupés, éludent toutes les preuves qui résultent de ces faits & de ces Décrets, parce que lorsqu'ils tombent sur chaque fait ou sur chaque Décret particulier, ils se l'interpretent suivant leur prévention qui leur fait ou chicaner sur les termes, ou traiter d'exception à la Loi générale, ce qui n'a été réellement que la pure observation de cette Loi.

La constitution du Royaume des Francs ayant été sous les Princes de la seconde Race, à peu près la même qu'elle avoit été sous les Princes de la premiere, il s'ensuit que les personnes qui se sont fait une fausse idée de la forme de Gouvernement en usage sous les Rois Mérovingiens, ont aussi une fausse idée de la forme de Gouvernement, qui a eu lieu sous les Rois Carlo-



vingiens. Il y a plus, cette erreur conduit à croire que Hugues Capet & ses successeurs ont dû laisser les Seigneurs de leur tems, descendus des Francs compagnons d'armes de Clovis, en paisible possession de tous les droits qu'ils avoient durant l'onzième siecle dans leurs Fiefs, puisque l'institution de ces Fiefs étoit aussi ancienne que la Loi de succession, & que leur érection n'avoit pas été l'ouvrage du Roi, mais celui de la Nation encore libre. Cette erreur conduit néanmoins à penser que tout ce qu'ont fait les Successeurs de Hugues Capet en faveur de l'autorité Royale, soit en affranchissant les Sujets des Seigneurs, soit en mettant des Officiers Royaux dans tous les Fiefs de quelque dignité, soit en ôtant aux Seigneurs le droit de convoquer leurs Vassaux pour faire la guerre contre d'autres Seigneurs, soit en prenant d'autres voyes permises aux Souverains, ait été un attentat contre la premiere constitution de la Monarchie. On regarde donc après cela comme des Tyrans Louis le Gros, Philippe Auguste, & les plus grands Rois de la troisième Race, bien qu'ils n'ayent fait autre chose que de revendiquer les droits imprescriptibles de la Couronne, & les droits du Peuple sur les usurpateurs qui s'étoient emparés des uns & des autres dans le neuvième siecle & dans le dixième. En effet ces Princes, loin de donner atteinte à l'ancienne constitution du Roiaume en recouvrant une partie de leurs droits, n'ont fait que rétablir, autant qu'ils le pouvoient,

En-

Enfin il faut regarder la croïance que notre Monarchie a été établie par voye de conquête comme la source des erreurs concernant l'origine & la nature des Fiefs dans lesquels sont tombés les Auteurs qui ont écrit sur notre Droit public, & comme celle des illusions, qui sous le regne de François I. introduisirent dans le Roïaume la maxime: *Qu'il n'est point de terre sans Seigneur*; maxime si contraire à la liberté naturelle, & si fausse en même tems, puisqu'il ne le nom de *Seigneur* y est pris non pas dans la signification de Souverain; mais dans celle de *Seigneur Féodal*.

Je pourrois donc me flater d'avoir mis ceux qui travailleront à l'avenir sur notre Droit public, en état de l'éclaircir mieux qu'il ne l'a été jusqu'à présent, si j'étois venu à bout de détruire l'idée qu'on a communément de la maniere dont la Monarchie des Francs a été établie dans les Gaules. C'est donc ce que je me suis proposé d'exécuter, après m'être convaincu par une longue étude de la matiere, que l'idée reçûe, n'étoit qu'une fausse idée. Les raisons qui m'ont persuadé, sont même si solides, que je devrai m'en prendre uniquement à mon insuffisance, au cas qu'elles ne fassent pas sur le Lecteur l'impression qu'elles ont faite sur moi. Au reste, je ne me suis épargné aucune peine de celles que j'ai dit qu'il étoit nécessaire de se donner pour rétablir le commencement de nos Annales. En second lieu pour empêcher qu'on ne pût me reprocher avec justice d'avoir bâti sur le sable, je n'avance aucun fait comme certain,

sans



fans être fondé sur l'autorité d'un Auteur contemporain ou presque contemporain. C'est des Ecrivains qui ont vécu dans le cinquième siècle ou dans le sixième que je tire toutes mes preuves. S'il m'arrive quelquefois, soit pour confirmer, soit pour expliquer ce qu'ils ont dit, de citer les Ouvrages écrits dans les siècles postérieurs; c'est après avoir averti du tems où vivoient ceux qui les ont composés.

Je fais encore imprimer au bas de la page les passages dont je tire quelque preuve, soit pour réfuter le sentiment des autres, soit pour appuyer le mien. Cette précaution doit empêcher qu'on ne me soupçonne d'avoir eu la vûe de favoriser mon opinion, dans les endroits de mon Ouvrage, où m'attachant uniquement à rendre dans toute son étendue le sens des passages dont je donne la version, je ne traduis point mot à mot toutes leurs expressions & principalement leurs phrases figurées. Une pareille liberté, s'en tombe d'accord, seroit toujours blâmable dans un Ecrivain qui donneroit la version d'un endroit de Salluste ou de Titelive. Quand on traduit ces Auteurs célèbres & leurs semblables; il ne suffit pas de rendre fidèlement les moindres circonstances de leurs narrations, & de n'alterer en rien le sens de leur texte: On leur doit quelque chose de plus. Il faut s'assujettir à suivre l'ordre de leurs phrases, à rendre les expressions figurées dont ils ont jugé à propos de se servir, & à faire sentir, autant qu'il est possible, l'élégance & la facilité de leur style. Mais j'ai cru pouvoir
me

PRE' LIMINAIRE. 63

me dispenser d'un pareil asservissement quand j'avois à traduire la prose de Sidonius Apollinaris, celle d'Ennodius, celle de Grégoire de Tours, & celle de Jornandès, ou d'autres Ecrivains dont le style, pour ne rien dire de plus fort, ne fait point le mérite.

Comme on ne fauroit donner une juste idée de l'origine & des progrès de la Monarchie Françoisé sans avoir exposé auparavant quel étoit l'état de l'Empire d'Occident, & particulièrement, quel étoit celui des Gaules, lorsqu'elle commença de s'y établir; j'espere que je ne serai point blâmé d'avoir employé tout mon premier Livre à exposer quel étoit cet état au commencement du cinquième siecle. D'ailleurs cette exposition est absolument nécessaire, dès que je prétends, comme je le dirai, que l'état des Gaules a été sous Clovis & sous ses premiers successeurs, à peu près le même qu'il avoit été sous les derniers Empe-
reurs.

J'employerai mon second Livre à raconter tout ce qui s'est passé dans les Gaules depuis la grande invasion que les Barbares y firent en quatre cens sept jusqu'à l'année quatre cens cinquante six. Il n'y sera point parlé trop souvent des Francs qui ne jouoient pas encore dans cette contrée un personnage bien important. Néanmoins tous les événemens que je rapporte, ne laissent pas de faire en quelque sorte une partie essentielle de l'Histoire de cette Nation; parce qu'ils disposerent les Romains des Gaules à se jeter entre ses bras. Mon troisième Li-
vre



vre comprendra le regne de Childéric & le regne de Clovis jusqu'au tems où il se fit Chrétien. Le reste du regne de ce Prince se trouvera dans le quatrième, & dans le cinquième, qui contiendra encore ce qui est arrivé depuis sa mort, jusques en l'année cinq cens trente six. Je destine le sixième & dernier Livre à l'exposition de l'état des Gaules sous le regne de Clovis, & sous celui de ses premiers successeurs.

J'ai cru ne pouvoir pas donner une forme plus convenable à un Ouvrage où j'avois en même tems un système reçu à détruire & un nouveau système à établir, que celle d'une Histoire critique. En effet, ce genre d'écrire maintenant assez acréité, permet tout ce que je me trouve dans l'obligation de faire. Il permet d'interrompre souvent sa narration, soit pour examiner la possibilité des faits, & quelle doit être l'autorité de ceux qui les attestent, soit pour rendre raison des motifs qui déterminent à prendre un parti quand on se trouve entre deux Auteurs qui se contredisent, ou bien à concilier ceux qui ne sont opposés l'un à l'autre qu'en apparence, soit enfin pour adopter ou pour réfuter les explications que nos Historiens modernes ont données aux passages importans de nos anciens Historiens. Il permet enfin tout ce qu'il faut faire en suivant cette méthode si vantée qui mène du *connu* à l'*inconnu* par voye de raisonnement.

Je n'ignore point que ces discussions fatiguent souvent le Lecteur qui trouve bien plus d'agrément dans une Histoire écrite à

l'or-

l'ordinaire, qui, n'interrompant sa narration que par des réflexions intéressantes & courtes, n'emploie d'autres preuves que des notes & des citations marginales. Je comparerai même, si l'on veut, toutes les discussions dont l'Histoire Critique est obligée de se charger au harnois qu'endossoient les hommes d'armes des derniers siècles, qui les rendoit presque invulnérables, mais qui leur ôtoit en même tems l'agilité & la bonne grace qu'ils auroient eues, s'ils n'auroient point été surchargés de fer: Néanmoins étant obligé comme je le suis, à déromper & à persuader à la fois, j'ai dû choisir le genre d'écrire le plus propre à convaincre, quoiqu'il fût le moins propre à plaire.

AVERTISSEMENT.

LA Notice de l'Empire & la Notice des Gaules se trouvent citées si souvent dans cet Ouvrage, que j'ai cru devoir mettre à sa tête, un extrait des endroits de la Notice de l'Empire, qui concernent les Gaules, & la Notice des Gaules, publiée par le Pere Sirmond. On devinera facilement par quelles raisons j'y joins encore une Carte Géographique des Gaules, divisées comme elles l'étoient au commencement du cinquième siècle.

NOTI-

